



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2013

### URBANISME

#### 39. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Suite à la réunion du 19 juin 2013, le Conseil Municipal approuve les décisions prises par Monsieur le Maire en accord avec la Commission Urbanisme pour les divers dossiers présentés.

### FINANCES

#### 40. DÉCISIONS DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal, en vertu de la délibération du 7 décembre 2009 et de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions qu'il a prises pour :

**Décision du Maire n° 2013/17** – Avenant au marché de voirie à Chaumeau pour une plus value de 14 418,50 € HT soit 17 244,53 € TTC. Le montant du marché est modifié comme suit :

- Montant initial ..... 102 597,70 € HT

- Nouveau montant.... 117 016,20 € HT

**Décision du Maire n° 2013/18** – Aménagement d'une liaison piétonne, création de locaux commerciaux et construction d'une halle, lot 4 charpente et menuiserie bois – réalisation d'une cloison dans le local n°10 afin de le diviser en deux cellules commerciales pour une plus value de 2 334,50 € HT soit 2 792,06 € TTC. Le montant du marché est modifié comme suit :

- Montant initial..... 68 489,38 € HT

- Nouveau montant.... 70 823,88 € HT

#### 41. SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL – TRAVAUX DE VOIRIE

Lors du Conseil Municipal du 11 juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé la demande de subvention au Conseil Général au titre de l'amélioration de la voirie communale pour des travaux rue de la fragnée.

Le dossier présenté par la commune d'Aigrefeuille d'Aunis n'est pas éligible car il s'agit de réhabilitation et non de création de parking et il n'y a plus de crédits sur le fonds des amendes de police.

Le Conseil Général nous propose d'aider la commune au titre du fonds départemental de péréquation. Les travaux concernés sont la réfection de la voirie communale. Le taux de subvention est de 40 % du montant HT des travaux.

La D 204 est très endommagée suite aux intempéries, aux divers travaux et à sa vétusté

Aussi, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle, pour le financement des travaux nécessaires à la remise en état de cette voie et accepte le devis de l'entreprise LONGUÉPÉE pour un montant HT de 64 985 € - 77 722,06 € TTC.

#### 42. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CCAS

Dans le cadre d'un contentieux, le Conseil Municipal accorde au Centre Communal d'Action Sociale une aide exceptionnelle de 7 000 euros afin de faire face aux frais.

### DIVERS

#### 43. SIGNATURE CONVENTION – PERSONNEL MIS À DISPOSITION

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel auprès de la garderie périscolaire avec l'Office Multi-Activités Jeunesse Enfance.

A AIGREFEUILLE D'AUNIS, le 16 juillet 2013

Le Maire,

Bernard FOUCHARD